



## Compte-rendu intersyndical de la réunion n°3 de concertation sur le temps de travail

Lieu	Salle Clémenceau – Hôtel de Ville
Date	<b>14 janvier 2021 à 10 h</b>
Présents sur site	Gérard PERROCHON, Elu Françoise BRAUD, Elue Evelyne AZHARI, Elue  Myriam BALIGAND-ROUX, DRH Maele PAQUIER, RH Pierre MICHON, DGS Olivier ROUSSARIE, DGA Thierry FEVRE, DGA  Karine BAZIN, CFDT Fernando DOMINGO, UNSA Valérie HERNANDEZ, CGT Laurent ROUANNEAU, FO Michel AUDOUARD, CFDT Julien DELHOUME, CGT Bertrand FAVREAU, FO Alexis RAVENEAU, UNSA Pascal SAINT-MARTIN, SUD
Présents en visio-conférence	Mélanie ELIE, responsable RH CCAS
Excusés	Brigitte FAUCHER, directrice CCAS Grégory BOSSARD, DGA

L'intersyndicale aborde la réunion en demandant un document relatant les propositions de la collectivité (**un projet de protocole en somme**), que nous pourrions amender au fur et à mesure pour obtenir le meilleur pour tous les agents.

Les élus nous présentent les 3 points qui seront abordés ce jour :

- Cycles de Travail
- Sujétions Particulières
- Jours d'Ancienneté et Retraite

Propositions de l'administration	Réponse de l'intersyndicale	Points de vigilance et demandes de l'intersyndicale
<p>Jours d'ancienneté : Dégressivité des jours acquis sur 3 ans (pour ceux qui en ont) Puis plus rien Et plus de congés retraite</p>	<p>Cela ne nous convient pas</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la journée de la femme, les journées d'ancienneté et les congés de retraite ; <b>la collectivité devra compenser financièrement chacun des jours que la collectivité nous fera perdre au prorata de nos taux horaires.</b></li> </ul>
<p>Jours supplémentaires pour sujétions particulières pour l'allègement du temps de travail - Octroi de 3 jours de repos supplémentaire au maximum (travail de nuit, travail dominical, horaires décalés, modulation importante du cycle de travail)</p>	<p>L'administration a souhaité en premier lieu aborder les cycles de travail. Nous avons cependant réitéré à ce <u>qu'on étudie d'abord le sujet des sujétions particulières</u> car évoquer en premier lieu les cycles de travail nous donne la <b>désagréable impression que les carottes sont cuites...</b> C'est seulement une fois que les sujétions particulières seront fixées que nous aborderont les cycles de temps de travail, incluant si nécessaire des ARTT afin d'offrir des temps de repos compensateurs aux éventuelles pertes.</p> <p>Nous demandons un tableau récapitulatif de tous les services nous indiquant toutes les sujétions particulières possibles.</p> <p>Un trop grand nombre d'agents sont exclus de l'obtention de ces jours supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous demandons à <b>conserver sous forme de sujétions particulières l'ensemble de nos acquis sociaux</b>, c'est-à-dire 8 jours pour les congés du maire, 10 jours pour l'UPC et 13 jours l'éducation. <b>A défaut, la collectivité devra compenser financièrement chacun des jours que la collectivité nous fera perdre au prorata de nos taux horaires.</b></li> <li>- Nous soulignons que l'administration a <b>oublié d'intégrer deux points à sa proposition de sujétions particulières : le travail en équipe et les travaux pénibles et dangereux.</b> A ce titre, nous suggérons de s'appuyer sur le <u>document unique</u> pour faciliter leur identification.</li> <li>- Nous avons également demandé <b>que l'administration nous fournisse un document recensant l'intégralité des sujétions particulières qu'elle propose à ce stade pour tous les services.</b></li> </ul>

<p>Proposition de cycles de travail : De 35 h à 38,5h Avec 20 jours de RTT au maximum</p> <p>Les cycles pourraient nous être imposé en fonction du service</p>	<p>L'intersyndicale <u>s'interroge sur l'absence d'une proposition de cycle de 39h</u> avec les 23 jours de RTT qui y sont associés (et sur ce que cela cache). Nous relevons que l'un des cycles proposés à 35h ressemble fortement à un cycle de 39h avec RTT (une semaine à 4 jours et une semaine à 5 jours).</p> <p>:</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous demandons à ce <b>que l'échange sur les cycles de travail soit abordé une fois seulement que les sujétions particulières auront été établies.</b></li> <li>- En tout état de cause, il <b>ne faudra oublier ni les temps partiels, ni les temps non-complets, ni les agents annualisés.</b></li> <li>- Chaque agent doit pouvoir choisir son cycle de travail (sous réserve qu'il soit compatible avec le fonctionnement du service)</li> <li>- Nous proposons <b>de majorer à 1,25%</b> les heures supplémentaires à partir de la 35<sup>ème</sup> heure (proratisées pour les temps partiels et temps non-complets).</li> </ul>
--	--	---

#### Questions diverses :

L'intersyndicale demande que :

- **Le temps de vestiaire soit compris dans le temps de travail** pour tous les agents concernés (comme cela se fait actuellement) sans exception (voir, par exemple, CE, 6<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> sous-sections réunies, 26 octobre 2005, n°245106) et que cela soit confirmé à la prochaine réunion.
- **Demande d'une réunion supplémentaire** (les élus nous proposent le 11 février de 10h à 12h)

L'intersyndicale rappelle par ailleurs à l'administration qu'une perte potentielle de nos acquis sociaux (congés, ancienneté, journée de la femme, etc.) ne représenterait pas seulement un **temps repos en moins** mais aussi **une perte financière importante** pour les agents (temps de garde en plus pour les parents d'enfants en bas-âge que nous avons évalué à environ **600 euros annuels nets pour un foyer avec deux enfants**).

Fin de la réunion aux alentours de 12 h 20 mn.

Après un debrief en intersyndicale et au vu des propositions **indécentes pour les Agents**, nous avons convenu de déposer **un préavis de Grève pour le 29 janvier jour de notre prochaine réunion.**

**Bonne Lecture.**

**Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir et vous tiendrons régulièrement informés des suites de la négociation.**